

de Moi les mêmes sentimens d'amitié, dont les Rois mes Prédécesseurs ont toujours cherché à lui donner les marques les plus distinguées. Animé du seul amour de la liberté, qui est le droit naturel & fondamental de votre Patrie, vous n'en desirez pour elle que l'entière jouissance, & vous lui préparez une gloire immortelle, en annonçant à toute l'Europe que quelque choix que la Sérenissime République fasse, elle veut toujours observer exactement & religieusement les Traités d'Alliance faits & renouvelles avec ses voisins. Quel apui & quelle protection ne doit pas espérer un Royaume qui se conduit par des sentimens aussi purs, & dont il n'est pas permis de douter, lorsqu'un Prélat aussi bien instruit des maximes de sa nation, en porte l'assurance aux yeux de toutes les Puissances de l'Europe? Je la reçois personnellement avec une véritable satisfaction; & prêt à seconder & soutenir en toutes occasions des principes si justes & si conformes au bonheur de la Couronne de Pologne, & à la tranquillité du Nord, j'en ferai avec joye le fondement de la Protection, dont j'ai chargé le Marquis de Monti de donner les plus fortes assurances à la Sérenissime République. Veuille le Seigneur par une suite des Benedictions qu'il a si souvent & si visiblement répandues sur la Pologne, inspirer l'esprit d'union & de concorde, & réunir les suffrages sur un sujet dont les sentimens lui soient assez connus pour qu'elle puisse compter, qu'il ne se souviendra que de ce qu'il devra au bonheur & au maintien de sa Patrie, aussi bien qu'à la gloire & à la propagation de nôtre sainte Foi.

Sur ce je prie Dieu, qu'il vous ait, MON COUSIN, en sa sainte & digne Garde. Ecrit à Compiègne le six. Juillet 1733. Signé, LOUIS.

V. Mr. le Marquis de Castellar, Ambassadeur
Ex.